

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Séance du 10 septembre 2024**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le dix septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°8**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées :** Mme Ayse TARI par Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** M. Yvon DELCHET, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Grégory HUGUE, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h44.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Approbation de la convention de servitude de passage liant la Ville de Tulle et ENEDIS autorisant le passage d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée BM n° 485 sise 14, Avenue Winston Churchill, propriété de la Commune**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que, dans le cadre de travaux électriques, ENEDIS doit procéder à la construction de deux lignes basse tension souterraines et à l'installation de deux coffrets de raccordement électrique à implanter contre un futur mur,
- Considérant que la parcelle cadastrée BM N°485 sise 14, Avenue Winston Churchill est concernée par ces travaux et est propriété de la Ville de Tulle,
- Considérant qu'il convient qu'ENEDIS puisse intervenir sur cette parcelle,
- Vu la convention afférente définissant les modalités d'intervention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** la convention de servitude de passage liant la Ville de Tulle et ENEDIS dans le cadre de la construction de deux lignes basse tension souterraines et à l'installation de deux coffrets de raccordement électrique à implanter contre un futur mur sur la parcelle cadastrée BM N°485 sise 14, Avenue Winston Churchill, propriété de la Ville de Tulle.

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

**3 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 11 SEP. 2024  
Date et ref de l'accusé de réception : 11 SEP. 2024

DB - 10092024